



Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 Présents	Reynier-Duval Christophe Aubertin Christelle Espinosa Romain Bugnet Michèle Rieu Christine Espinosa Jean-Antoine	Gourdon Sylvie Dufay Julien Martin Mariel Ricou Florian Rehor Béatrice Tricot Mélanie	Blairon Jean-Pierre Lopez Danielle  Benat Jean Legerot Michel
4 Procurations	Bécart Viviane Aubertin Maeva Blairon Jean-Pierre D'Alauzier Anne- Laure	<i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i>	Martin Mariel Aubertin Christelle Légerot Michel Espinosa Romain
3 Absents	Giner Richard	Brémond Jennifer	Barnini Laure
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
<b>Délibération :</b>	<b>28.03.02</b>		
<b>Objet :</b>	<b>Présentation du compte administratif - exercice 2023</b>		
<b>Rapporteur :</b>	<b>Mariel MARTIN</b>		
<b>N° @cte :</b>	<b>7.1.1</b>		

*Monsieur le Maire est sorti de la salle et ne participe donc ni au débat, ni au vote.*

*La présidence de séance est auparavant confiée à Monsieur Martin, adjoint aux finances.*

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023.

Considérant la nécessité d'approuver le compte administratif du budget principal avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice écoulé,

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionnant que le conseil municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif,

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,



COMMUNE DE CADEROUSSE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>				
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 128 242,82	G	3 370 092,41
	Section d'investissement	B 701 112,35	H	62 689,63
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I	613 630,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J	121 774,87 (si excédent)
		=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 3 829 355,17		= G+H+I+J 4 168 186,93
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00		= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 128 242,82		= G+I+K 3 983 722,43
	Section d'investissement	= B+D+F 701 112,35		= H+J+L 184 464,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 829 355,17		= G+H+I+J+K+L 4 168 186,93

I – La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement reprend l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

**Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les employés non titulaires, les indemnités des élus ainsi que de toutes les charges sociales liés aux salaires, de l'ensemble des dépenses liés aux différents bâtiments communaux, prestations de service effectuées, subventions versées aux associations et intérêts d'emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 représentent 3 116 687.55 €, soit une augmentation de 242 340.64€ (8.43%) par rapport au compte administratif 2022.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) qui correspondent aux dépenses permettant le fonctionnement du service public : 883 077.36€.
- Les charges du personnel : 1 842 917.2€
- Les autres charges de gestion courante dont les principaux montants sont attribués au versement des subventions aux associations, aux indemnités des élus ainsi qu'au SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours)
- Le chapitre 014 - atténuations de produits correspond au versement dit fond de péréquation (la péréquation étant un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties ainsi :



### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	923 000,00	802 823.67	80 253,69	0,00	39 922.64
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 870 100,00	1 641 288.20	1 629,00	0,00	27 182.80
014	Atténuations de produits	45 000,00	43 987,00	0,00	0,00	1 013,00
65	Autres charges de gestion courante	351 410,00	341 241,10	580,00	0,00	9 608.90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 189 510,00</b>	<b>3 029 339.97</b>	<b>82 442,69</b>	<b>0,00</b>	<b>77 727.34</b>
66	Charges financières	4 069,00	3 945.41	0,00	0,00	123.59
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	305.86	0,00	0,00	24 694.14
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	250 415,75	653.62			249 782.13
022	Dépenses imprévues	60 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 628 994,75</b>	<b>3 034 244,86</b>	<b>82 442,69</b>	<b>0,00</b>	<b>412 307,20</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	297 488,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	11 555,27	11 555.27			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>309 043,27</b>	<b>11 555,27</b>			<b>297 488,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 838 038,02</b>	<b>3 045 800,13</b>	<b>82 442,69</b>	<b>0,00</b>	<b>709 795,20</b>
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

#### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées par la collectivité au titre des prestations fournies à la population comme la vente de concessions pour le cimetière, le périscolaire, la crèche, ...mais également à la perception des impôts locaux, dotations versées par l'État, au versement de l'attribution de compensation par la communauté de communes POP, au fonds de péréquation, et aux diverses subventions demandées.

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 représentent 3 970 092.41 €.

Les principaux postes de recette sont :

- Le chapitre 70, les recettes liées aux produits et services représentent la somme 155 460.12 € dont toutes régies confondues 139 664.05 €. La redevance d'occupation du domaine public (RODP) est de 15 283.47 €.
- Le chapitre 73 qui englobe les impôts et taxes (895 148 €), l'attribution de compensation du POP (899 559€), la taxe sur les pylônes électriques (111 840 €), et le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) pour 32 167 €.
- Le chapitre 74, les dotations et participations s'élèvent à 752 717.68 €. Elles englobent principalement la compensation au titre des exonérations de taxes foncières (387 295 €), la participation de la CAF et de la MSA (256 007.31 €), le versement des subventions sollicitées. Quant à la DGF (dotation globale de fonctionnement qui est un prélèvement sur les recettes de l'État afin d'être redistribuées aux collectivités territoriales pour leur fonctionnement), le montant perçu en 2023 est à zéro (pour mémoire, il était en 2016 à 102 138 € et en 2020 à 1 760,00 €)
- Le chapitre 75 est constitué majoritairement par les revenus liés à la location des biens de la commune, soit 192 359.63 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont réparties ainsi :



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	70 182,00	64 038,15	0,00	0,00	6 143,85
70	Produits services, domaine et ventes div	178 500,00	155 480,12	0,00	0,00	21 039,88
73	Impôts et taxes	2 075 728,00	2 082 771,98	74 883,35	0,00	-82 009,33
74	Dotations et participations	715 000,00	745 488,68	7 231,00	0,00	-37 717,68
75	Autres produits de gestion courante	186 000,00	192 359,63	0,00	0,00	-6 359,63
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 223 408,00</b>	<b>3 240 116,56</b>	<b>82 194,35</b>	<b>0,00</b>	<b>-98 902,91</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	47 781,50	0,00	0,00	-46 781,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 224 408,00</b>	<b>3 287 898,06</b>	<b>82 194,35</b>	<b>0,00</b>	<b>-146 684,41</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 224 408,00</b>	<b>3 287 898,06</b>	<b>82 194,35</b>	<b>0,00</b>	<b>-146 684,41</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup> <b>613 630,02</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - La section d'investissement

La section d'investissement reprend l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires aux investissements de la collectivité.

### Les dépenses d'investissement :

En 2023, les dépenses liées aux différents investissements effectués sur la collectivité représentent 701 112,35 €.

Parmi les projets marquants :

- Travaux de rénovation des 4 courts de tennis
- Acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière communal
- Réalisation de travaux à la crèche et acquisition de matériel
- Investissement dans un self au sein de la cantine scolaire
- Installation d'un matériel PPMS au sein de l'école
- Modernisation du matériel sportif (cages de foot, tapis dojo)
- Remplacement du panneau lumineux informatif



**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	71 000,00	63 895,75	0,00	7 104,25
204	Subventions d'équipement versées	32 000,00	13 590,00	0,00	18 410,00
21	Immobilisations corporelles	1 129 114,01	575 756,85	0,00	553 357,16
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 232 114,01</b>	<b>653 242,60</b>	<b>0,00</b>	<b>578 871,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	250,00	112,12	0,00	137,88
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 570,34	47 757,63	0,00	1 812,71
18	Compte de liaison affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>49 820,34</b>	<b>47 869,75</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,59</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 281 934,35</b>	<b>701 112,35</b>	<b>0,00</b>	<b>580 822,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 281 934,35</b>	<b>701 112,35</b>	<b>0,00</b>	<b>580 822,00</b>
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 51 134,36 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00	1 317,80	0,00	498 682,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>500 000,00</b>	<b>1 317,80</b>	<b>0,00</b>	<b>498 682,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	57 616,21	48 333,09	0,00	9 283,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 483,47	0,00	-1 483,47
18	Compte de liaison affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	293 500,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>351 116,21</b>	<b>49 816,56</b>	<b>0,00</b>	<b>301 299,65</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>851 116,21</b>	<b>51 134,36</b>	<b>0,00</b>	<b>799 981,85</b>
021	Virement de la sec° de fonctionnement (1)	297 488,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	11 555,27	11 555,27		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>309 043,27</b>	<b>11 555,27</b>		<b>297 488,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 160 159,48</b>	<b>62 689,63</b>	<b>0,00</b>	<b>1 097 469,85</b>

II - État de la dette du budget général

Au 31 décembre 2023, la dette du budget général de la collectivité est composée d'un seul emprunt, 600 000 € sur 15 ans effectué en 2011, et qui sera soldé en décembre 2025.



En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le compte administratif 2023 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

**Monsieur le Maire sort de la salle et  
Ne prend pas part au vote  
Abstention Mme Eynard et M Benat  
Délibération adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

**Pour extrait conforme  
Caderousse 29 mars 2024  
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN**

